



L'an deux mille vingt-trois le 9 du mois de février, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 2 février, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie
M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique – M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent
M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain
M. CAPS Antony - M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali
M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric – Mme HUART Sonia -

Procurations : Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. GAY Gérard – Mme JELLEN Nelly à M. CAPS Antony
M. BARTHELEMY Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. FEGER Serge à M. GUEZET Philippe – M. POIREL Patrick à M. HENQUEL Patrick -

Excusé(s) : M. ORY Denis – M. MICHEL Olivier -

Secrétaire de séance : M. GUEZET Philippe

L'assemblée dénombrait 46 **votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 5

Excusés : 2

Votants : 46

Date d'affichage : 15 Février 2023

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 46

Contre

Absentions :

EAU/ASSAINISSEMENT

01/02/2023

ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Philippe VOINSON, vice-président en charge de l'eau potable, de l'assainissement, de la GEMAPI et de la gestion de l'assainissement non collectif rappelle que la compétence eau potable sur le Sud du territoire est sous forme d'une délégation de service publique (DSP).

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-1, L.1411-5, L.1411-6, L.2121-21 et D.1411-3 à D.1411-5.

Le conseil Communautaire, considérant :

Que dans le cadre des procédures de passation des contrats de concession, il convient de réunir une Commission de Délégation de service public pour analyser les dossiers de candidature, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;

Qu'elle rende également un avis sur les offres transmises dans ces procédures, prépare un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci

Qu'elle rende un avis dans les procédures de passation des avenants des contrats de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% ;

Qu'il convient ainsi de mettre en place une Commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat ;

Que l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que cette commission est composée pour « une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste » et qu'il « est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires » ;

Qu'il est nécessaire en conséquence de créer ladite Commission et de procéder à l'élection de ses membres en deux étapes :

- Dans un premier temps, l'Assemblée a fixé les conditions de dépôt des listes (conseil communautaire du 15 décembre 2022);
- Dans un second temps, l'Assemblée procède à l'élection lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire (objet de la présente délibération).

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

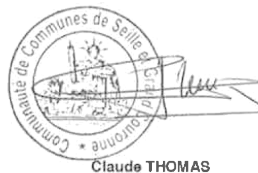
- **Décide** de procéder à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public et de leurs suppléants dans les conditions prescrites par la loi.
- **A élu** :

Les membres titulaires de la commission de délégation de service public suivants :

- M. VOINSON Philippe
- M. LAPOINTE Denis
- M. DIEDLER Franck
- M. FEGER Serge
- M. CERUTTI Daniel

Les membres suppléants de la commission de délégation de service public suivants :

- M. LEGUERNIGOU Nicolas
- Mme CHERY Chantal
- M. CAPS Antony
- M. CHANE Alain
- M. BERNARD Philippe



Claude THOMAS

CLAUDE THOMAS
2023.02.15 09:46:55 +0100
Ref:20230214_153401_1-1-O
Signature numérique
le Président